



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 9 octobre 2013

Signature d'une convention de partenariat entre la direction régionale des affaires culturelles - océan Indien et la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse

Le mardi 9 octobre 2013, Madame Christiane Tetu - Wolff, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse, et Monsieur Marc Nouschi, directeur des affaires culturelles - océan Indien, ont signé une convention partenariale visant à promouvoir et développer des activités culturelles au bénéfice des mineurs sous main de justice.

Cette convention concerne la danse, avec la programmation de la compagnie Soul City à Saint-Paul, l'éducation à l'image, avec l'association Zargano, l'expression graphique ou encore la découverte d'instruments de musique locaux avec l'association Bato fou. Elle vise à développer le partenariat avec les équipements culturels au bénéfice de l'insertion sociale, scolaire et professionnelle des mineurs confiés aux services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) de La Réunion.

Une première convention signée en 2010 a permis d'établir un premier bilan positif de cette coopération et d'ouvrir le partenariat à de nouvelles disciplines. L'objectif général est de favoriser la rencontre et l'échange entre les équipes artistiques et ces jeunes en rupture avec la société. Les différentes initiatives encouragées par les deux ministères visent à susciter leur curiosité, à leur permettre d'approcher la création artistique, à développer leur imaginaire et leur sens critique, à leur faire découvrir d'autres horizons, et à mettre en exergue leurs potentialités à travers l'apprentissage et le partage d'expérience artistique et culturelle.

A La Réunion en 2012, plus de 1 200 mineurs ayant commis un ou plusieurs actes de délinquance ont fait l'objet d'une prise en charge éducative ou d'une investigation par des services de PJJ.

La direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) prend en charge et éduque les mineurs qui font l'objet d'une décision de justice pour leur permettre de trouver leur place dans la société.

Contacts :

DDPJJ : ddpjj-saint-denis-de-la-reunion@justice.fr

Dac-ol : francoise.kersebet@culture.gouv.fr



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr

